



Reconnaître les situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise Durée : ½ journée
--

PUBLIC VISE Tous les salariés, managers, responsables RH, représentants du personnel, ainsi que toute personne susceptible d'être confrontée ou témoin de telles situations. PRE-REQUIS Aucun LIEU A Saint-Denis 8 rue Alexis de Villeneuve DATES ET HORAIRES A définir ASPECTS ADMINISTRATIFS Convention ou contrat à signer en amont de la formation, émargements. MODALITES ET DELAIS D'ACCES En intra-entreprise action planifiée en concertation avec l'entreprise. En inter-entreprise selon planning. Nous contacter. MOYENS PEDAGOGIQUES Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements : exposé, questions/réponses, exercices... Utilisation d'outils pédagogiques connectés / nouvelles technologies. MODALITES D'EVALUATION Evaluation théoriques et pratiques pendant la formation / à chaud à la fin de la formation / attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs. ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – nous contacter pour mise en place des moyens de compensation. INTERVENANTE : Me Vanessa RODRIGUEZ / Mme Géraldine VERDICKT – cabinet LAWCEAN www.lawcean.fr CONTACT : Géraldine Verdickt - 0692.06.25.72 contact.lawcean@gmail.com TARIF : Interentreprise : par personne : 275 €HT soit 298€TTC incluant salle, pauses. Intra-entreprise : prix forfaitaire : 750 €HT soit 813,75€TTC pour un groupe de 12 apprenants maximum	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES Selon l'article L.1153-1 du Code du travail « <i>Aucun salarié ne doit subir des faits 1° soit de harcèlement sexuel (..) 2° soit assimilés au harcèlement sexuel (..) toute forme de pression grave</i> » La lutte contre les violences au travail, et en particulier contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, constitue aujourd'hui une priorité essentielle dans la protection de la santé et du bien-être des salariés. Cela ne peut être efficace qu'à travers une bonne connaissance par les salariés des notions juridiques qui encadrent ces comportements inacceptables. Une entreprise ayant mis en place des formations en harcèlement sexuel et sexisme réduit également les risques de contentieux . En effet, en formant les salariés, l'employeur démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour prévenir les situations de harcèlement, comme l'exige la loi (obligation de sécurité). En cas de litige, l'employeur pourra se prévaloir de ces actions proactives pour démontrer sa bonne foi, ce qui est un atout considérable dans une défense juridique. PROGRAMME DE LA FORMATION Identifier les situations de harcèlement Harcèlement sexuel / Agissements sexistes au travail Objectif général : À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de reconnaître une situation de harcèlement sexuel en entreprise et de la différencier des comportements sexistes. - Connaître la définition légale du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en entreprise. - Saisir les fondements juridiques qui encadrent ces comportements - Distinguer ces deux notions - Identifier ces notions dans des situations concrètes
--	--